

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC
DU LUNDI 11 MAI 2026**

L'an deux-mille vingt-six, le 11 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil sous la présidence de Madame COUSTOLLE Karine, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Nombre de conseillers municipaux votants : 19

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5

Nombre de conseillers municipaux absents excusés sans procuration : -

Nombre de conseillers municipaux absents non excusés sans procuration : -

Nombre d'exprimés : 19

Pour : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mai 2026

Etaients présents :

Karine COUSTOLLE, Pierre MARQUE, Marie-Françoise THIBAUDAT, Jean-Michel CROSSOIR, Catherine FOUQUET-BOURJOT, Maire et Adjointes au maire,

BRUN Gisèle, GARRIGOU Patrice, VIRENQUE Amélie Conseillers délégués,

COURRIAN Marie-Anne, PORCHERON Marc, BREYSACHER Bruno, ROCHET Frédéric, BILLAULT Jean, CASENAVE Karine, Conseillers Municipaux.

Etaients absents excusés avec procuration :

LOGVENOFF Michel donne procuration à FOUQUET-BOURJOT Catherine

BORNSTEIN Henri donne procuration à MARQUE Pierre

DEROUAULT Sarah donne procuration à PORCHERON Marc

GRILLON Christine donne procuration à BRUN Gisèle

GRAFFTE Gisèle donne procuration à COURRIAN Marie-Anne

Secrétaire de séance :

THIBAUDAT Marie-Françoise

Ordre du jour

I- Informations diverses

II- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

III- Délibérations

FINANCES

- 05/2026/031 - Fixation des tarifs pour le marché du Port

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire effectue l'appel des présents. Le quorum étant atteint, 14 personnes présentes, le Conseil Municipal peut conformément à l'article L2121-17 du Code Général des collectivités valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18h30.

I) INFORMATION DIVERSES

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Françoise THIBAUDAT est désignée secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 23 avril 2026 a été transmis aux conseillers municipaux. Il a été adopté à l'unanimité.

III) DELIBERATION N°05/2026/31

FINANCE

DELIBERATION N°05/2026/31 : FIXATION DES TARIFS POUR LE MARCHÉ DU PORT

Rapporteur : FOUQUET-BOURJOT Catherine

A partir de cette année, la commune de Saint-Vivien de Médoc va mettre en place au Port de Saint-Vivien, le marché du samedi. Il se déroulera tous les samedis de mi-mai à mi-septembre.

Ce marché est dédié aux producteurs, artisans ou créateurs locaux.

Tarif par marché :

- 2 € ml avec maximum 6ml
- 5 € pour les branchements électriques

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus ;

QUESTIONS DIVERSES :

Fin de séance à 18h50

Maire

Karine COUSTOLLE



Secrétaire

Marie-Françoise THIBAUDAT



2026/45